



C. Jolivet
Responsable technique

aux

Moniteurs responsables des formations
Encadrants susceptibles d'assurer les fonctions
de Directeur de Plongée (le lundi en particulier)
Membres du Comité Directeur du CSO

Le 25/10/03.

Compte rendu (commenté) de la réunion du 24/10/03 à la Piscine de la Source

Etaient présents :

Mairie : Michel SAUGET - Directeur des piscines d'Orléans

Eau Vive et Plongée : Olivier MORLET - Président ou responsable technique

CSO : Didier TOITOT et Christian JOLIVET

Objet : Attribution des lignes d'eau disponibles le lundi soir à chacun des deux clubs.

Cette réunion fait suite à une demande de EVP visant à officialiser l'attribution de lignes d'eau le lundi dans le grand bassin.

En effet, il n'était attribué à EVP que la fosse le lundi de 19.00 à 20.30. L'utilisation de deux lignes d'eau dans le grand bassin par EVP était liée à un accord tacite, mais ancien, de mise à disposition par le CSO. Par ailleurs, le CSO n'utilisant pas la fosse de 20.30 à 21.30, EVP avait pris l'habitude d'en disposer aussi.

Basée sur un système de tolérance tacite et d'habitudes reconduites, cette situation a un peu explosé quand j'ai demandé à Olivier Morlet, en septembre, de reprendre la fosse un lundi sur deux...

La rencontre a permis de mettre au clair les demandes des deux clubs et la réattribution des lignes d'eau officialise en effet, la présence d'EVP dans le grand bassin sans que le CSO soit, dans les faits, pénalisé. Le CSO gagne même une ligne d'eau de 20.00 à 20.30 sur le créneau de l'ASPTT. Par ailleurs, le rééquilibrage entre EVP et CSO a le mérite de prendre en compte, de manière plus équitable, le poids respectif des deux clubs orléanais:

EVP : 70 adhérents (pour 1h30 de fosse)

CSO : 140 adhérents (pour 2 fois 1h de fosse et 2 fois 1h des 6 lignes d'eau) !

Les nouvelles attributions de lignes d'eau entrent en vigueur dès que possible (lundi prochain ou début novembre). Je vous en livre l'essentiel.

Une réorganisation des lignes d'eau à l'intérieur du CSO ne sera peut-être pas nécessaire. A voir entre nous dans la semaine, puis affichage sur la porte de la salle du club et diffusion sur le site (merci Eric), je joins l'organisation actuelle en annexe pour mémoire.

Les lignes d'eau sont numérotées de 1 à 6 du côté baies vitrées (1) au côté gradins (6).

lundi – la fosse : de 19.00 à 20.30 EVP
 de 20.30 à 21.30 CSO

lundi – le GB : de 20.00 à 20.30 ASPPT lignes 1, 2, 3 / CSO lignes 4, 5, 6
 de 20.30 à 21.30 CSO lignes 1, 2, 3, 4 / EVP lignes 5, 6

Afin de respecter les habitudes et à la demande de Michel Sauget, le CSO accepte que EVP utilise aussi les 3 lignes d'eau de 20.00 à 20.30.

Par ailleurs, l'ASPTT peut laisser libre une ligne d'eau supplémentaire (ligne 3) durant cette demi-heure. Le CSO peut alors l'utiliser sans souci.

Donc, clarification des attributions mais souplesse toujours, grâce à ce système de tolérance qui perdure malgré tout.

Michel Sauget a parfaitement su jouer son rôle de médiateur et la réunion s'est terminée sur le sentiment (partagé ?) d'avoir répondu à la demande des deux clubs en conservant l'esprit cordial qui prévaut actuellement dans les relations EVP / CSO. La réattribution des lignes d'eau, nécessaire pour une reconnaissance d'EVP, ne signifie pas un cloisonnement étanche des pratiques dans les bassins et autorise, comme on peut le voir de 20.00 à 20.30, un fonctionnement commun accepté de part et d'autre.

Pour mémoire,

mercredi – la fosse : de 20.30 à 21.30 CSO

mercredi - le GB : de 19.30 à 20.30 ASPPT 4 lignes / CSO 2 lignes (NAP uniquement)
 de 20.30 à 21.30 CSO 6 lignes

le lundi et le mercredi, le petit bassin est attribué au CSO de 21.00 à 21.30.

Autres points abordés avec Michel Sauget.

1 - Section enfants : elle débutera le samedi 10 janvier 2004. Deux lignes d'eau du grand bassin nous sont attribuées, le samedi de 16.30 à 18.00, le long d'un bord. La fosse peut aussi être utilisée à volonté. Ponctuellement, lors des compétitions de natation par exemple, les créneaux pourront être annulés le samedi.

Rappel : Philippe Arnaud a accepté de prendre la responsabilité de cette section. Ceux d'entre vous qui souhaitent s'investir, peuvent se rapprocher de lui dès maintenant, pour la mise en place de cette section.

2- Contrôle des entrées et des présences :

Le contrôle des entrées, lorsque la piscine est attribuée à une structure associative est un souci du point de vue municipal (propriétaire des locaux) mais aussi par rapport à la responsabilité des présidents de club (utilisateurs). Un système de badges a été évoqué... à suivre.

Le contrôle des présences qui était jusqu'alors réalisé par les personnels municipaux de la piscine de manière très approximative, est modifié, puisque chaque responsable de club devra indiquer précisément le nombre d'adhérents présents et signer une feuille d'émargement à la fin de la séance.

Pour nous, cela suppose un décompte qu'il faut organiser pour répondre à la demande municipale et ainsi justifier d'effectifs en rapport avec les créneaux qui nous sont attribués !

Je vous propose le dispositif suivant :

Pour chaque séance, le Directeur de Plongée place un tableau blanc à proximité des escaliers et inscrit l'intitulé des différents groupes sensés être présents dans l'eau.

N1

N2

Passerelle N3

N3/4

Initiateurs

NAP

Plongeurs autonomes

Baptêmes (si besoin)

Chaque responsable de formation note, en face, l'effectif de son groupe, le DP ayant la charge d'estimer le plus précisément possible, le nombre de plongeurs autonomes (difficile) puis de faire le total (facile), et d'en rendre compte au personnel municipal.

Reste à trouver les DP... J'assurerai la fonction tous les mercredis.

Pour le lundi, je vous sollicite et vous rappelle que les débutants qui préparent le N1 doivent être pris en charge de 20.30 à 21.30. Question de responsabilité... Il faut aussi mettre en place les lignes d'eau à 20.00 puis 20.30 et veiller au rangement en fin de séance. Et puis la sécurité des bassins aussi ! Bref, tout le boulot du DP !

Vous pouvez, selon vos disponibilités, vous inscrire pour assurer cette tâche sur la feuille affichée sur la porte de la salle du club. J'ai besoin de vous en attendant que les initiateurs en formation prennent la relève ! D'avance merci.

Christian Jolivet.

Annexe

Organisation actuelle des bassins.

Lundi - Fosse	20.30 / 21.30		N3/4
Lundi - GB	20.00 / 20.30	lignes 5 et 6	indifférencié avec EVP
	20.30 / 21.30	lignes 1 et 2	N1 + initiateurs + plongeurs autonomes
		ligne 3	NAP
		ligne 4	N2 + passerelle
Merc. - Fosse	20.30 / 21.30		alternance N1 / N2 + Passerelle
Merc. - GB	19.30 / 20.30	ligne 3 ou 2 ou 4	NAP (uniquement)
	20.30 / 21.30	ligne 1 et ½ de la 2	alternance N1 / Passerelle
		ligne ½ de la 2 et 3	N2
		ligne 4	N3/4
		lignes 5 et 6	plongeurs autonomes

C'est compliqué, un petit schéma vaut mieux qu'un long discours, voir sur le site si besoin.